



GT AESH - PIAL – Académie de Montpellier

23 novembre 2022

Compte-rendu



Un groupe de travail s'est tenu au Rectorat, le 23 novembre 2022, pour aborder le fonctionnement des PIAL et les conditions de travail et d'emploi des AESH.

Étaient représentés :

- FSU - cinq représentant·e·s dont trois AESH,
- UNSA - trois représentants possibles, deux présentes : deux enseignantes, toutes deux coordinatrices PIAL (enseignante),
- SNALC - une représentante enseignante en collège, coordinatrice PIAL,
- FO - un enseignant.

1) Présentation du bilan de rentrée de l'accueil des élèves en situation de handicap

Le nombre d'élèves accueillis en inclusion est en augmentation mais **la FSU souligne que s'il y a +4 500 élèves accueillis en milieu ordinaire par rapport à 2021 (+20,6%), seulement 100 équivalents temps-plein d'AESH ont été recrutés au niveau académique (+2,5%).**

Le taux d'encadrement et d'accompagnement des élèves en situation de handicap est donc en baisse d'une année à l'autre :

2021 : moyenne de 5,4 enfants accompagnés pour 1 AESH

2022 : moyenne de 6,4 enfants accompagnés pour 1 AESH (*données brutes moyennes*)

La FSU a rappelé que le manque de personnels se traduisait par une baisse de la qualité de l'accompagnement, en particulier pour les élèves qui bénéficient d'une aide mutualisée.

La FSU souligne également que le nombre d'élèves accueillis en ULIS est en baisse.

La réponse de l'administration est qu'en général le nombre d'élèves en ULIS augmente en cours d'année. Il reste des places en ULIS 1^{er} degré, notamment pour de futures inclusions scolaires, en cours d'année, en temps partagé avec des instituts spécialisés.

2) Formation des AESH et des personnels enseignants, coordonnateurs ou CPE intervenant dans un PIAL

- Sur les formations MIN (*module d'initiative nationale*) : l'administration reconnaît que des choix sont faits pour limiter les inscriptions face aux nombreuses demandes. Il est précisé que les AESH ont représenté 20 % des stagiaires des MIN organisés dans l'Académie de Montpellier. **La FSU a regretté que l'information ait été faite de manière très tardive par rapport à la date d'inscription.**

Il est précisé que les AESH ayant suivi une formation MIN sont notamment « recrutables » pour être elles-mêmes formatrices en collaboration avec un enseignant formateur et, pourquoi pas, pour devenir formatrice en autonomie après.

- Plan de formation continue au niveau de l'académie : **la FSU demande que tous les AESH bénéficient d'un temps de formation accru, au-delà de la formation de 60h initiale**, notamment durant les premières années de leur parcours professionnel.

3) Rémunération des AESH. Renouvellement des contrats.

L'employeur délégué par le Rectorat pour les AESH « titre 2 » est désormais le DASEN des Pyrénées-Orientales.

Un service inter-départemental de gestion des AESH, S.I.G, est en place pour les modalités de gestion des emplois d'AESH sur l'académie de Montpellier.

Les coordonnées des gestionnaires liés à l'emploi des AESH, par bassin géographique, sont indiquées dans le guide académique des AESH publié à la rentrée 2022 et disponible via Accolad.

La FSU dénonce les problèmes de paiement des salaires en septembre et octobre.

L'administration précise que ce n'est pas dû à la mise en place du SIG. La secrétaire générale en charge du SIG indique, comme si cela pourrait suffire à rassurer les collègues, qu'il existe une aide sociale pour les personnels à solliciter auprès de l'employeur !

Au sujet des procédures de non-renouvellement de contrat (CDD), qui se sont multipliées en juin et juillet 2022, **la FSU demande que toute situation de non renouvellement soit précédée d'un entretien préalable permettant à l'intéressé-e d'exprimer un point de vue contradictoire avant la notification du non renouvellement. Il n'est pas acceptable qu'un-e AESH reçoive une décision de non-renouvellement sans que rien ne lui ait jamais été reproché.**

Le responsable du SIG dit avoir bien compris la demande de la FSU de préconiser aux différents DASEN des départements d'organiser un entretien préalable pour les AESH qui ne seraient pas renouvelées dans leur CDD.

4) Propositions de pistes de réflexion qui peuvent faire l'objet d'un groupe restreint (GR)

Suite aux différentes réunions pour améliorer le fonctionnement des PIAL, le Conseiller Technique en charge de l'école inclusive auprès de la Rectrice préconise de mettre en place des Groupes de Réflexions restreints, suivant deux axes :

GR1 : coordination des PIAL

- « Qui fait quoi ? », produire une lettre de mission pour les coordonnateurs de PIAL,
- Dispositifs de co-développement, pour partager les « bonnes pratiques » entre les différents acteurs des PIAL,
- Développer des outils accessibles à tous sur la base des contenus du guide académique des PIAL.

La FSU demande que les missions des AESH qui exercent dans le 1^{er} ou dans le 2nd degré soient respectées. Les emplois du temps, notamment, doivent être limités aux missions d'accompagnement des enfants en situation de handicap.

GR2 : Les AESH dans les PIAL

Formation en coordination avec l'École Académique de la Formation Continue (EAFC, ex-Canopé) :

Constitution de groupes de travail EAFC sur la formation des AESH, par bassins d'emplois.

Pour la FSU Académie de Montpellier,

Emmanuel BOIS, enseignant, Nîmes

Ingrid POITEVIN, AESH, école Aimargues

Patrick BORDE, enseignant, Carcassonne

Isabelle LEVASSEUR, AESH collège Ganges

Audrey MATHIAS-JOLY, AESH, collège Elne

